



## **Jeu-concours « Affiche Collector des Vœux 2024 – Sarah Delanchy » de Montpellier Méditerranée Métropole**

### **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**

**ARTICLE 1 :** Montpellier Méditerranée Métropole, dont le siège est situé 50, place Zeus CS 39556, 34961 MONTPELLIER CEDEX 2, organise un jeu-concours en ligne sur [montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr) pour faire gagner des Affiches Collector de Sarah Delanchy, artiste Montpelliéraine des Vœux 2024 à colorier.

**ARTICLE 2 :** Ce jeu-concours permettra de gagner 50 affiches collector réparties de la manière suivante : 1 affiche par gagnants.

**ARTICLE 3 :** La participation au jeu est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans.

**ARTICLE 4 :** Les gagnants recevront l’affiche collector par voie postale courant février 2024.

**ARTICLE 5 :** Pour jouer, les participants doivent remplir en totalité du formulaire en ligne sur [montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr)

**ARTICLE 6 :** Le jeu-concours sera ouvert dès le jeudi 04/01/2024 à 16h et sera clôturé le mercredi 10/01/2024 à 14h. Le tirage au sort sera effectué par traitement automatisé et aléatoire du fichier Excel recensant l’ensemble des candidats. Les gagnants seront prévenus par mail. La liste des gagnants sera publiée sur [montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr).

**ARTICLE 7 :** Les lots gagnés par les participants ne pourront être ni échangés, ni convertis en monnaie ou devises.

**ARTICLE 8 :** Les gagnants acceptent d’être sollicités par la Métropole de Montpellier et par la presse.

**ARTICLE 9 :** A la suite du jeu-concours, Montpellier Méditerranée Métropole s’engage à ne pas exploiter les données personnelles inscrites sur le formulaire en ligne.

**ARTICLE 10 :** Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit d’écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances l’exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**ARTICLE 11 :** La participation au concours implique l’acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement dans sa totalité. Disponible sur le site Internet [www.montpellier3m.fr](http://www.montpellier3m.fr), il peut être adressé à toute personne en faisant la demande contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. La demande est à adresser à la Direction de la Communication de la Ville de Métropole, 50, place Zeus CS 39556, 34961 MONTPELLIER CEDEX 2.

**ARTICLE 12 :** Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les candidats disposent d’un droit à l’information, d’un droit d’accès, d’un droit à l’opposition et d’un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu, en s’adressant à l’organisateur par courrier postal à l’adresse suivante : Direction de la Communication de la Ville de Métropole, 50, place Zeus CS 39556, 34961 MONTPELLIER CEDEX 2.